l'Europe s'engage en France

avec Europ'Act

PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EN FRANCE

RETOUR SUR LE SÉMINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014

Lançement de la programmation 2014-2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

cget

l'Europe s'engage en France

UNION EUROPÉENNE

Ce document est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec les fonds européens.

STRATÉGIE EUROPE 2020

Politique de cohésion économique, sociale et territoriale		Politique de développement rural	Politique commune de la pêche et politique maritime intégrée
Fonds européens structurels et d'investissement (FESI)			
Fonds structurels		Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
Fonds européen de développement régional (FEDER)	Fonds social européen (FSE)		

CAP SUR LA NOUVELLE PÉRIODE DE PROGRAMMATION

Le 14 novembre 2014, près de 600 personnes ont rejoint le Corum de Montpellier pour le séminaire de lancement de la programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement (FESI), co-organisé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Association des Régions de France (ARF) et le conseil régional du Languedoc-Roussillon.

Suite à l'adoption de l'Accord de partenariat français par la Commission européenne le 8 août 2014 et à la veille de l'adoption et de la mise en oeuvre des 84 programmes européens français pour la période de programmation 2014-2020, les participants – membres du partenariat national ou représentants de l'Etat, Commission européenne, porteurs de projets et conseils régionaux devenus « autorités de gestion » d'une majeure partie des FESI – ont échangé sur les enjeux de cette nouvelle période de programmation.

C'est au président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, Damien Alary, qu'a été confiée l'ouverture du séminaire. Se félicitant que cette manifestation marque l'avènement « d'un investissement concret des pays européens dans l'Europe du terrain », il a confirmé l'engagement des conseils régionaux, aux côtés de l'Etat et de l'Union européenne, en faveur d'une mise en œuvre cohérente et efficace des FESI.

LA COMMISSION EUROPÉENNE SATISFAITE

En guise d'introduction, Lena Andersson-Pench, directrice à la direction générale de la politique régionale de la Commission européenne représentant la commissaire Cretu, a relayé les priorités de la Commission pour la période 2014-2020 : « nous sommes appelés à utiliser efficacement les investissements de l'Union européenne pour créer de la croissance et de l'emploi, et rendre l'économie plus intelligente et plus durable ». A présent, les efforts doivent se concentrer sur l'adoption des programmes opérationnels. Lena Andersson-Pench n'a pas manqué de souligner à ce titre l'avance prise par les programmes français à l'échelle européenne et la forte mobilisation des responsables français, mobilisation « grandement appréciée » par la Commission. Les conseils régionaux français, notamment, ont parfaitement joué le jeu de la concentration thématique des financements, dépassant même le minimum requis pour le FEDER.

LA STRATÉGIE FRANÇAISE D'UTILISATION DES FESI

Pour Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, « les responsables politiques doivent davantage valoriser les moyens que l'Europe met à leur disposition pour porter des politiques qui agissent concrètement dans la vie des citoyens français ». Sur la période 2014-2020, 26,7 milliards d'euros seront ainsi investis pour réduire la fracture numérique dans les territoires, pour accompagner les entreprises dans leurs projets de recherche et développement, etc. Dans son allocution, Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, a appelé de ses vœux la relance de l'investissement public et privé avec l'aide de l'Europe : « c'est préparer l'avenir, c'est ouvrir la voie à une croissance durable et à la création de nouveaux emplois ».

Sylvia Pinel
Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité

L'emploi des jeunes comme leitmotiv

Les jeunes âgés de moins de 26 ans et sans emploi seront la cible particulière de l'action européenne pour la période 2014-2020. 620 millions d'euros seront confiés à la France dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) et du FSE pour financer diverses actions visant à aider ces jeunes à trouver un emploi.

Définir une stratégie globale, à partir d'un diagnostic précis, pour une utilisation territorialisée des FESI. »

11 OBJECTIFS THÉMATIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES FESI

Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	OT1
Renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication	OT2
Renforcer la compétitivité des PME et le secteur agricole (pour le FEADER) et le secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	OT3
Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone pour tous les secteurs	OT4
Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	OT5
Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources	OT6
Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau-clé d'infrastructures	OT7
Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité au travail	OT8
Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	OT9
Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	OT10
Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace	OT11

L'AMBITION FRANÇAISE : LES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

La Commission européenne souhaite que la programmation 2014-2020 des FESI serve plus efficacement les priorités de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive de l'Union européenne. Le constat était unanime parmi les intervenants de la première table ronde : les programmes européens sont efficaces à condition d'une bonne affectation des FESI.

La question de l'orientation juste et pertinente des FESI est en effet primordiale, au moment où les programmes opérationnels régionaux sont adoptés et où les projets candidats aux financements européens commencent à émerger.

NUMÉRIQUE ET OUTRE-MER : DEUX PRIORITÉS DANS LE FLÉCHAGE DES FESI

Pour Gilles Babinet, responsable des enjeux de l'économie numérique pour la France auprès de la Commission européenne, les FESI doivent « cesser de financer la construction de ronds-points, d'infrastructures de transport, etc. et servir davantage à investir dans l'économie de la connaissance à travers le développement du numérique ». Le développement du numérique, inscrit dans les objectifs prioritaires de la Stratégie Europe 2020, est indispensable à un aménagement cohérent du territoire. Il l'est d'ailleurs d'autant plus pour les territoires d'Outre-mer qui pourraient, grâce au développement du très haut débit, atténuer leur isolement. « Mais nous avons encore de grands programmes d'infrastructures et d'équipements de base à financer », a souligné Victorin Lurel, président du conseil régional de Guadeloupe, vice-président de l'ARF et président de la Commission Outre-mer de l'ARF. Les FESI restent en effet essentiels pour répondre aux urgences de ces économies ultramarines encore en voie de développement.

« Les fonds européens doivent servir davantage à investir dans l'économie de la connaissance à travers le développement du numérique. »

Harlem DESIR
Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes

UNE UTILISATION DES FESI AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Au-delà des secteurs d'investissements que choisiront les autorités de gestion, c'est aussi la manière dont les FESI seront gérés et mis en œuvre qui importe. Valérie Létard, présidente de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et sénatrice, a notamment souligné l'intérêt porté par la Région Nord-Pas de Calais aux nouveaux outils de développement territorial mis en place par la Commission européenne. En particulier, **l'Investissement territorial intégré (ITI) qui permet, selon elle, de « définir une stratégie globale, à partir d'un diagnostic précis, pour une utilisation territorialisée des FESI** sur toutes les thématiques de la Stratégie Europe 2020. »

LES ENTREPRISES : PARTENAIRES DE CHOIX POUR UNE MEILLEURE INCLUSION

Les priorités de la Stratégie Europe 2020 sont la croissance et l'emploi. Dans ce domaine, **la Commission européenne compte aussi sur la mobilisation des entreprises dans des actions favorisant notamment l'emploi des jeunes.**

Créée en 2009, la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) compte désormais 4 750 entreprises adhérentes. « Avec le soutien du FSE, FACE a pu renforcer ses moyens d'accompagnement des demandeurs d'emploi et d'échange de bonnes pratiques entre entreprises en matière de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) », s'est félicitée Muriel Morin, directrice corporate ressources humaines du groupe GDF-Suez, membre de la Fondation FACE, venue représenter Gérard Mestrallet, président du conseil d'administration de la Fondation FACE. L'échange d'expériences, c'est aussi le message qu'Alain Rousset, président du conseil régional d'Aquitaine, député et président de l'ARF, a souhaité faire passer aux participants du séminaire comme à la Commission européenne : « Si j'avais une demande à formuler, c'est que nous puissions bénéficier en temps réel des bonnes expériences de toutes les régions et de tous les territoires européens. »

Voir la vidéo pédagogique :
« L'ambition française : les fonds européens structurels et d'investissement au service de la Stratégie Europe 2020 »

LES PORTEURS DE PROJETS S'INFORMENT SUR LES STANDS

La pause-déjeuner a été consacrée aux échanges d'expérience et aux interrogations des participants. Conviés à visiter une dizaine de stands, ils étaient accueillis par des représentants de conseils régionaux (Basse-Normandie, Centre, Languedoc-Roussillon, Ile de France, Picardie, Provence-Alpes Côte d'Azur, Limousin, Aquitaine, Guadeloupe, etc.) et de l'Etat (CGET, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle – DGEFP) venus répondre concrètement à leurs questions sur les thématiques stratégiques de la programmation 2014-2020, sur les outils et sur les différentes échelles territoriales d'intervention des FESI.

QUELLES THÉMATIQUES ?

Stratégie de spécialisation intelligente / Partenariat européen pour l'innovation

Trois conseils régionaux (Rhône-Alpes, Aquitaine et Picardie) étaient venus présenter aux visiteurs leur travail d'élaboration d'une **Stratégie de spécialisation intelligente (S3)**.

Comment déployer ce concept sur les territoires ? Quels impacts sur le financement de projets ? Autant de questions posées par les visiteurs, qui étaient également fort intéressés par le travail d'analyse et de synthèse des S3 régionales menées par le CGET.

Le point sur...

La **S3** est une stratégie nationale ou régionale en faveur de l'innovation qui définit les priorités qui lui permettront d'obtenir un avantage concurrentiel. En application du concept de spécialisation intelligente, la Commission européenne a demandé aux autorités de gestion d'élaborer leur propre S3. Celle-ci consiste en une feuille de route qui doit les conduire à investir dans un ou plusieurs secteurs d'activité pour lesquels leur territoire présente des atouts certains. Le but étant d'en faire des leaders de ces secteurs à l'échelle nationale voire internationale.

Le second volet du stand, consacré au **Partenariat européen pour l'innovation (PEI)**, a permis aux visiteurs de mieux comprendre ce nouveau dispositif de la période 2014-2020 visant une innovation plus rapide et plus efficace.

Le point sur...

Le **PEI** est un outil de mise en relation de toutes les catégories d'acteurs pouvant contribuer à l'innovation : chercheurs, associations, industriels, etc. Les conseils régionaux peuvent ou non décider de mettre en place un PEI sur l'un des thèmes proposés par la Commission (par exemple, l'agriculture durable et productive). Par appels à projet ou à manifestations d'intérêt, ils pourront constituer des groupes opérationnels autour de projets particuliers d'innovation, réunissant les différentes catégories d'acteurs intéressées.

Retrouvez tous les documents mis à disposition sur les stands sur :
www.europe-en-france.gouv.fr

Transition énergétique et écologique

Les visiteurs du stand consacré à la **Transition énergétique et écologique (TEE)** ont pu se rendre compte, à travers les projets présentés, de la grande variété des secteurs concernés par cette thématique :
- développement des énergies renouvelables (méthanisation, développement des énergies marines, etc.),
- efficacité énergétique (isolation des logements sociaux, création de transports urbains durables, etc.),
- préservation de la biodiversité, des ressources naturelles ou encore du patrimoine culturel,
- prévention contre les risques d'inondation et de submersion marine.

Le point sur...

La **Transition Énergétique et écologique (TEE)** est un enjeu majeur de la Stratégie Europe 2020 qui en a fait son quatrième objectif thématique (voir tableau p.04) : soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs. Par sa transversalité, la TEE mobilise l'ensemble des FESI (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) sur la période 2014-2020.

Etait notamment présenté sur le stand le projet d'extension du quai des Flamands dans le port de Cherbourg (Basse-Normandie). Une action qui vise l'implantation de nouvelles filières industrielles dans le port, et notamment des usines de construction d'éoliennes, avec 6 millions d'euros de FEDER à la clé.

FSE (emploi, formation, insertion)

Les conditions précises de mise en œsuvre se sont avérées être au cœur des préoccupations des visiteurs du stand consacré au FSE : **quelles thématiques**, quels types de dispositifs, etc. ? Présentées sur le stand, les Ecoles de la deuxième chance (E2C) sont un exemple de projets emblématiques financés par du FSE. En Savoie, avec un cofinancement de 316 915 euros, le FSE a permis la construction d'une E2C en 2011 et la consolidation des liens avec les entreprises locales pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Les visiteurs s'interrogeaient également sur d'autres points relatifs au FSE : l'IEJ, l'articulation entre le programme opérationnel national et les programmes opérationnels régionaux, ou encore le pilotage des programmes par la performance et l'utilisation d'indicateurs.

Le point sur...

Le FSE a vocation à s'adresser à une grande variété de projets. Toutefois, avec le nouvel objectif de concentration thématique, **quatre thématiques** doivent désormais être privilégiées :
- l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi,
- la modernisation des institutions du marché du travail,
- l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux changements,
- l'inclusion active.

QUELS OUTILS ?

Systèmes d'information

Le stand Systèmes d'information a tout d'abord permis aux visiteurs de se renseigner sur le nouvel outil de gestion des programmes FEDER, FSE et de suivi de l'accord de partenariat, appelé **SYNERGIE.** Quelles données l'alimenteront ? Celles de l'ensemble des FESI, car SYNERGIE sera relié à leurs propres systèmes d'information : OSIRIS (FEADER et FEAMP), ISIS (FEADER) et Ma démarche FSE (FSE national).

Que faire si on dispose de son propre système d'information ? Les autorités de gestion régionales dont c'est le cas peuvent continuer à utiliser leur propre système pour la gestion des FESI. Pour cela, elles doivent y intégrer les formulaires européens développés pour SYNERGIE et mettre en place des échanges de données entre leur système et SYNERGIE. Et pour la coopération territoriale européenne ? Un système spécialement dédié à la Coopération territoriale européenne (CTE) a été développé dans le cadre de SYNERGIE.

Le point sur...

SYNERGIE est l'outil de gestion des programmes FEDER et FSE pour la période 2014-2020. Il couvre l'ensemble des missions des autorités de gestion pour ces deux fonds et pour les programmes interrégionaux FEDER : dépôt, instruction, gestion de dossiers, programmation, etc. SYNERGIE comprend également un module pour le suivi, le pilotage et l'évaluation des programmes opérationnels des quatre FESI et de l'acccord de partenariat.

Plus d'informations sur : **www.synergie1420.fr**

Les visiteurs ont pu également découvrir sur le stand la nouvelle version de l'outil de gestion du programme national FSE, **Ma démarche FSE 2014-2020.** Ils ont notamment reçu des informations pratiques pour une bonne utilisation du nouveau site. Pour commencer : les détenteurs d'un compte sur l'ancienne version de Ma démarche FSE devront ouvrir un nouveau compte sur la nouvelle.

Le point sur...

Ma démarche FSE, plateforme créée en 2009 par la DGEFP, a fait peau neuve pour la période 2014-2020. Ce système d'information permettra aux porteurs de projet de saisir leurs demandes de subvention dans le cadre du programme opérationnel national 2014-2020. En plus de la saisie du formulaire de demande de subvention, l'outil permettra le suivi des échanges entre porteurs de projet et gestionnaires lors de la vérification de la recevabilité de la demande de subvention.

Plus d'informations sur : **ma-demarche-fse.fr**

Instruments financiers

Co-animé par le CGET et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) qui a pu partager son expérience des **modes de financement innovants**, le stand **Instruments financiers** a permis de répondre aux différentes questions sur ces nouveaux outils : calendrier de lancement, possibilités de reconduire des outils existants au cours de la période 2014-2020, etc. Les visiteurs ont également pu également se renseigner sur l'évolution de la réglementation, désormais favorable à l'utilisation de ces nouveaux instruments, ainsi que sur les dispositifs d'aide destinés aux autorités de gestion dans ce cadre. Les conseils régionaux sont en effet déjà nombreux à vouloir créer un fonds pour garantir les prêts contractés par les entreprises et ainsi sécuriser leurs investissements.

Le point sur...

La Commission européenne souhaite développer le recours aux **modes de financement innovants** (prêts, fonds de garantie sur les prêts bancaires, prise de participation dans des sociétés, etc.) pour financer les projets soutenus par les FESI, et favoriser l'effet de levier des projets en y associant la contribution du secteur privé et en assurant un retour sur investissement pour investir davantage.

QUELS TERRITOIRES ?

Coopération territoriale européenne

Pour la période 2014-2020, les programmes CTE devront répondre à de nouveaux enjeux, présentés aux visiteurs du stand sur la **Coopération territoriale européenne (CTE)** :
- celui de la concentration thématique autour de quatre des 11 grands objectifs des FESI (voir tableau p. 04),
- celui d'une meilleure articulation des programmes CTE avec les politiques nationales et régionales.

Les participants (acteurs locaux principalement) ont pu également interroger les animateurs sur les grands programmes de coopération existants (France-Espagne-Andorre, Espace Atlantique, etc.), sur la démarche à suivre pour identifier les partenaires potentiels d'un projet, ou encore sur le mécanisme et les conditions d'éligibilité requises pour accéder aux programmes de CTE – INTERREG par exemple.

Le point sur...

Soutenue par le FEDER, la **CTE** est l'un des instruments de soutien à la cohésion au sein de l'Union européenne. A travers des projets transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux, la CTE permet à des opérateurs en provenance de pays différents de répondre à des problématiques communes (développement économique, lutte contre le chômage, etc.) en mutualisant leurs ressources et leurs expériences.

Régions ultrapériphériques

Le stand consacré aux Régions ultrapériphériques (RUP) a été porteur d'une bonne nouvelle : compte tenu de leur **statut particulier,** une enveloppe financière spécifique est attribuée à ces territoires. Dans les RUP, des projets ambitieux éligibles à ce soutien commencent déjà à émerger, et étaient présentés sur le stand par les représentants des DOM qui l'animaient : à Mayotte, des projets de construction d'hôpital et d'aménagement portuaire ; à La Réunion, la création d'une grande route littorale qui bénéficiera au total de 80 millions d'euros de FEDER, etc. En vidéos et en photos, les visiteurs ont pu se rendre compte des projets concrets portés par les FESI dans les RUP, témoignant de l'engagement fort et continu de l'Europe en leur faveur.

Le point sur...

On compte en France cinq RUP : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion. Le Traité de Lisbonne a reconnu à ces territoires un **statut particulier.** Ce statut s'accompagne d'une enveloppe financière de 3,7 milliards d'euros de FEDER et de FSE pour la période 2014-2020, à consacrer à des projets de développement d'équipements cruciaux pour les Européens des RUP (installations pour la production d'eau potable, pour la gestion des déchets, routes, hôpitaux, etc.).

Espaces interrégionaux

Parmi les espaces interrégionaux rencontrés sur ce stand, on donnait notamment aux visiteurs l'exemple des six régions françaises formant le Massif-Central. Dans ces régions, les conseils régionaux ont repris l'autorité de gestion d'un programme original, **le programme opérationnel interrégional Massif-Central,** qui couvre ces 6 régions. Ses objectifs ? Endiguer la perte de la biodiversité et valoriser le potentiel des ressources naturelles du massif, soutenir la filière bois, et promouvoir les nouveaux modes de développement portés par les territoires pour qu'ils soient plus attractifs auprès des actifs. Un projet d'envergure qui bénéficiera pour 2014-2020 de 40 millions d'euros de FEDER.

Le point sur...

Certaines problématiques se posent à l'échelle d'espaces géographiques spécifiques comme les massifs montagneux et les fleuves, et nécessitent de définir des stratégies qui ne s'arrêtent pas aux simples frontières régionales : c'est dans cette logique que naissent les **programmes interrégionaux** soutenus par le FEDER.

Pour la nouvelle période de programmation, les programmes interrégionaux continueront de s'appuyer sur un partenariat très étroit entre les conseils régionaux et l'Etat pour une bonne coordination de l'utilisation des FESI avec les politiques publiques nationales. Par ailleurs, avec le transfert de l'autorité de gestion aux conseils régionaux, le rôle de chef de file des programmes est désormais confié à l'un des conseils régionaux partenaires (à l'exception du programme interrégional Massif-Central qui a lui donné lieu à la création d'un groupement d'intérêt public).

Approches territoriales intégrées (urbain / rural)

Aux visiteurs non-avertis, le stand réservé aux **Approches territoriales intégrées (ATI)** a permis de donner des éléments de définition de cette méthode innovante, encouragée par la Commission européenne. Les visiteurs du stand ont également pu y apprendre que pour la période 2014-2020, 10 % de l'enveloppe FEDER/FSE de chaque programme viendra en soutien des stratégies urbaines intégrées qui seront mises en œuvre dans le cadre des futurs contrats de ville. Le réglement européen avait quant à lui imposé un minimum de 5 % de FEDER à consacrer au développement territorial urbain intégré, un objectif qui a été largement dépassé par les territoires français. La concomitance entre la mise en œuvre des programmes opérationnels dans leur volet relatif aux questions urbaines et l'élaboration des contrats de ville est ici une véritable aubaine. D'autant plus que la Commission européenne, dans le cadre de la nouvelle programmation, a introduit de nouveaux outils pour favoriser la mise en œuvre d'ATI en territoire rural et urbain : l'Investissement territorial intégré et le développement local conduit par les acteurs locaux, tous deux présentés aux visiteurs du stand, ainsi que le programme URBACT II – et son successeur URBACT III – qui ont eux aussi fortement intéressé les visiteurs.

Le point sur...

Prenant des formes variées d'un pays européen à un autre, l'idée des **ATI** est de rompre avec une approche sectorielle des territoires, au profit d'une logique plus fonctionnelle, favorisant la coopération et la coordination entre les différents acteurs de la collectivité – dont la société civile – dans la poursuite d'un objectif commun, et à une échelle pertinente. En 2007-2013, cette approche originale avait donné lieu à de nombreux projets qui participent aujourd'hui à l'attractivité des territoires : par exemple, la reconversion d'une ancienne friche urbaine de Besançon en salle de concerts (cofinancement FEDER de 2,4 millions d'euros), et la création d'une crèche à Amance en Haute-Saône (cofinancement FEADER de 193 496 euros).

> ***« La Commission européenne, dans le cadre de la nouvelle programmation, a introduit de nouveaux outils pour favoriser la mise en œuvre d'ATI en territoire rural et urbain. »***

LE PILOTAGE DES PROGRAMMES EUROPÉENS PAR LA PERFORMANCE : QUELS IMPACTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Le pilotage des programmes européens par la performance est l'un des changements-clés souhaité par la Commission européenne pour la programmation 2014-2020 des FESI. En invitant les autorités de gestion à réaliser un suivi plus rigoureux de leurs programmes, la Commission vise une meilleure efficience des fonds accordés, et surtout l'atteinte des résultats prévus par ces programmes.

Avec la crise économique et le resserrement budgétaire qui l'a suivie, la recherche de la performance et de l'efficience des investissements réalisés est devenue une tendance de fond. « La baisse des investissements publics infranationaux [ndlr : en France, ceux-ci ont diminué de 20 % depuis la crise] a alerté les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), car l'investissement public est l'un des rares leviers de soutien à la performance économique des pays », a souligné Claire Charbit, conseiller principal, décentralisation et dialogue avec les collectivités territoriales à la direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE. Dans le même temps, les différents plans de relance mis en œuvre consécutivement et les maigres effets dont ils ont été suivis montrent bien que multiplier les ressources financières dédiées à l'investissement n'est pas la panacée. « Il faut surtout mieux dépenser et le faire à la bonne échelle, c'est-à-dire celle des territoires », a insisté Claire Charbit. Pour investir efficacement, les collectivités publiques doivent respecter plusieurs principes : coordonner leurs actions, lancer des démarches intersectorielles pour répondre aux enjeux complexes et multi-acteurs des territoires, et se doter d'outils pour contrôler la performance de leurs actions. Pour Claire Charbit, « c'est l'utilisation d'indicateurs qui assure la crédibilité d'un plan d'actions, en permettant d'identifier la cible des investissements, de suivre les projets, de les faire évoluer à la marge si besoin et d'en évaluer la performance ».

UN ENJEU D'EFFICIENCE BIEN COMPRIS

La Commission européenne a conscience des changements qu'implique le passage au pilotage des programmes européens par la performance pour les gestionnaires des FESI. Elle a rencontré à de nombreuses reprises les Etats membres pour échanger sur le sujet. Ces derniers semblent maintenant en avoir une vision claire. « La bonne compréhension de cette approche par les Etats membres se voit très bien dans les programmes opérationnels que nous avons reçus », a assuré Andriana Sukova-Tosheva, directrice à la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne.

LA FRANCE, PRÊTE POUR LA PERFORMANCE

Pour Emmanuelle Wargon, Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la démarche européenne, en faveur d'une mesure plus rigoureuse de la performance des programmes, a entraîné l'Etat français à s'engager dans une dynamique similaire, pour une meilleure évaluation des effets de ses politiques publiques. Durant la programmation précédente des FESI, l'Etat français a en effet travaillé à la création d'indicateurs et à la collecte de données. « Pour la programmation 2014-2020, l'enjeu est de poursuivre ce travail sur les indicateurs et sur le recueil de données, mais aussi de mieux s'appuyer sur ces indicateurs dans le cadre de la définition de nos politiques », a indiqué Emmanuelle Wargon.

L'APPUI DES CONSEILS RÉGIONAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE

« Les conseils régionaux adhèrent pleinement à cette nouvelle approche » a affirmé Gilles Mergy, délégué général de l'ARF. Pour lui, le pilotage par la performance permet d'éviter trois écueils dans la mise en œuvre de l'action publique : une action publique en silos et verticale, une approche de la gestion par la performance calquée sur celle de la sphère privée et qui ne correspond pas aux spécificités de l'action publique, et une action publique désincarnée parce qu'elle ne repose pas sur des indicateurs de performance. Les conseils régionaux sont néanmoins conscients des difficultés que cette nouvelle manière de travailler peut impliquer, en particulier pour les porteurs de projet. « Au-delà des FESI, les conseils régionaux ont déjà l'expérience de l'évaluation des politiques publiques et de la performance » a-t-il soutenu, s'engageant déjà au nom de ces dernières à accompagner les porteurs de projet dans cette nouvelle approche pour une mise en œuvre plus efficace des FESI.

« Le bon indicateur » pour l'OCDE

1. Les indicateurs doivent être négociés entre gestionnaires des FESI, entreprises, citoyens, etc. (pas d'indicateurs top down),
2. Il faut considérer les indicateurs comme des outils de renforcement de la performance, et non de strict contrôle,
3. Il n'est pas nécessaire d'attacher une sanction ou une récompense à la mesure de la performance ; lorsque les indicateurs sont rendus publics, l'effet « réputation » est ce qu'il y a de plus incitatif,
4. Les indicateurs doivent servir à la définition même des politiques et « tirer vers le haut » les compétences des gestionnaires.

Voir la vidéo pédagogique :
« Le pilotage des programmes européens par la performance : quels impacts sur la mise en œuvre des politiques publiques ? »

PERSPECTIVES

« Si je devais résumer en un mot ce que doit être notre attitude à tous, ce serait celui de responsabilité » a conclu Jean-Claude Gayssot, vice-président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, délégué aux relations internationales à l'Europe et à la Francophonie : la responsabilité de ne plus attendre pour adopter les programmes opérationnels, pour engager les projets et pour répondre à l'urgence de la croissance et de l'emploi. Le séminaire de lancement de la programmation 2014-2020 des FESI s'est achevé sur ce constat de fortes attentes de la part de tous vis-à-vis de la période à venir et « de forte adhésion », comme l'a souligné Marie-Caroline Bonnet-Galzy, Commissaire générale à l'égalité des territoires, pour une utilisation efficace des FESI.

Rédaction et mise en page : AVERTI, www.averti.fr - Crédits photos : Greg Robinson

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Ministère des Outre-Mer

Avec :

Commissariat général à l'égalité des territoires

Direction générale à l'Outre-Mer

l'Europe s'engage en France

UNION EUROPÉENNE

Ce document est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec les fonds européens.